



Office national du film du Canada

2023-2024

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2023

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2023-2024. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

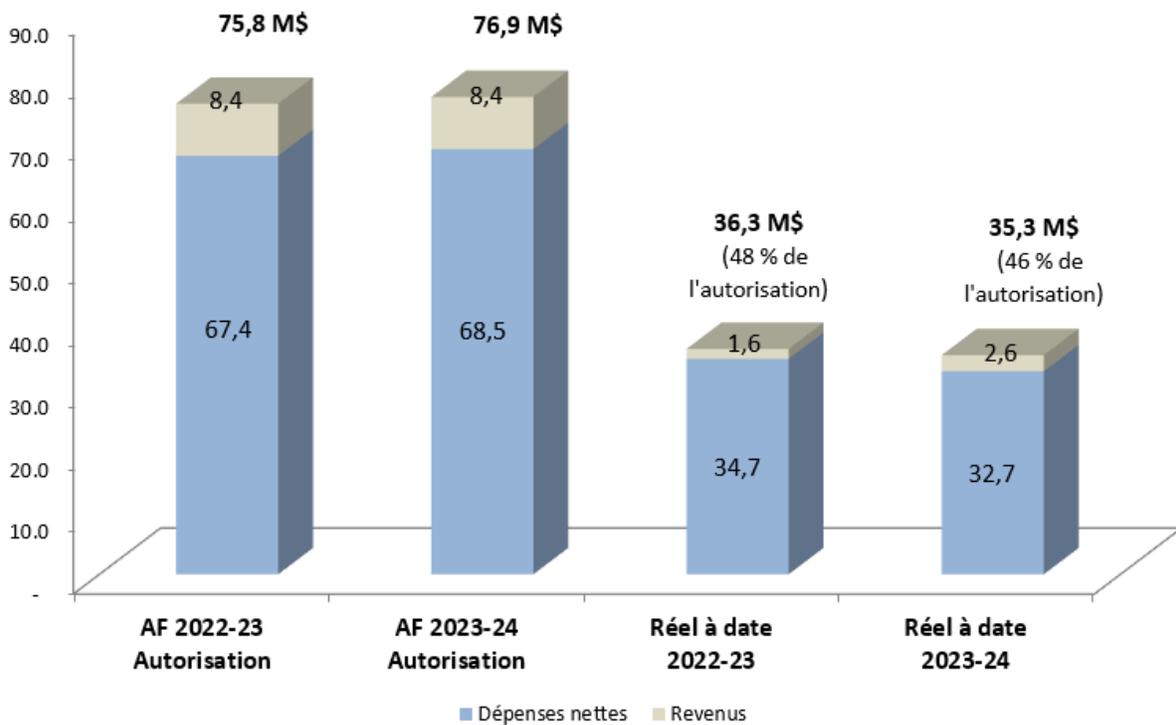
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2023.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2023-2024 avec un total de dépenses brutes prévues de 76,9 millions de dollars.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du deuxième trimestre de 2023-2024, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce 2^e trimestre 2023-2024 s'élèvent à 1,1 M, comparable à l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2^e trimestre 2023-2024 ont diminuées de 1,1 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2022-2023 et se situent à 17,8 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, transports et communications, location et des acquisitions de machines et matériel. La diminution des dépenses de personnel s'explique majoritairement par le paiement des augmentations statutaires rétroactives des cadres en 2022-2023. La variation des coûts de transport et communications s'explique par la diminution des dépenses de voyages au cours du 2^e trimestre. La diminution des dépenses de location s'explique par la facturation de licences logiciel plus tôt au 1^{er} trimestre cette année. Les dépenses d'acquisitions de machines et de matériel ont augmenté en raison d'achats d'équipements technologiques.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover, de créer et collaborer en distance

L'ONF se doit de mettre en place des technologies novatrices pour faciliter la collaboration et ouvrir de nouvelles possibilités de création et collaboration à distance d'un océan à l'autre et à l'international. À une époque où les opportunités et les innovations technologiques se multiplient exponentiellement, l'Office national du film du Canada doit être vigilant et maintenir un développement technologique cohérent, en matière de création et d'engagement avec ses auditoires, afin de relever les défis d'un environnement en constante évolution pour répondre aux réalités générées par des facteurs de turbulence externe.

Le plan technologique 2021-2025 focus sur l'intégration de processus et de solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins technologiques croissants de l'organisation, et d'appuyer les actions et les engagements du plan stratégique 2020-2023 publié en décembre 2020. En matière de création, ces technologies permettent de réunir la communauté de créateurs et les studios à travers le Canada en un seul écosystème de travail virtuel, peu importe leur emplacement géographique. C'est dans cette réalité de collaboration à distance réclamant flexibilité, fluidité, synchronicité et une ouverture vers de nouveaux horizons de création, que s'inscrit la vision technologique de l'ONF. Les nouveaux processus et outils de travail à distance sont adaptables aux besoins des équipes de production et facilitent la fluidité de la collaboration entre les équipes de l'ONF et les créateurs. Dans le cadre du repositionnement de notre produit numérique phare, onf.ca, notre transition de Google Analytics Universal (UA) à Google Analytics 4 (GA4) se passe très bien et nous avons également amélioré notre politique de confidentialité

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

en y ajoutant une politique sur les témoins de navigation afin de démontrer notre transparence et notre volonté de répondre aux exigences légales croissantes en termes de protection des renseignements personnels. Nous implantons progressivement un outil de suivi de projet destiné à la production audiovisuelle qui permet de suivre au quotidien l'avancement et les changements liés aux projets.

L'organisation bénéficie d'une flexibilité accrue de son infrastructure qui lui permet de démocratiser et d'uniformiser l'accès sécurisé à ses services. La gestion centralisée des œuvres audiovisuelles via notre MAM (« Media Asset Management ») facilite la publication sur les plateformes numériques favorisant ainsi la découvrabilité au public. Le financement des investissements continus dans ces technologies est crucial.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation. Pour la troisième année consécutive (2022-2023), l'ONF a reçu un financement supplémentaire lui permettant d'équilibrer son budget.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

En 2022-2023, les activités ont complètement repris avec des accès en présentiel dans l'ensemble des bureaux et installations de l'ONF conformément à la politique de télétravail de l'ONF et avec les initiatives lancées au début de la pandémie dans son plan technologique 2021-2025 en mettant en œuvre la technologie nécessaire pour connecter virtuellement tous les bureaux et installations et en fournissant aux créateurs les outils et la technologie nécessaires pour produire des longs métrages à distance.

L'ONF lancera sous peu son plan d'action 2023-2025 qui s'appuiera sur son plan stratégique triennal 2020-2023 intitulé « Se raconter pour se comprendre », un plan visant à renouveler son approche de la programmation, à enrichir l'expérience de création à l'ONF et à réinventer ses méthodes de marketing, de présentation et de distribution, en plus d'énoncer les engagements stratégiques de l'organisme. Ce plan d'action 2023-2025 assurera une transition harmonieuse dans le processus de modernisation des institutions et des outils de financement qui soutiennent le secteur de l'écran, processus qui, une fois défini, permettra à l'ONF d'élaborer son Plan stratégique 2025-2028 pour soutenir ces efforts de modernisation. Ce plan d'action est également

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

aligné sur l'évolution de sa structure dans le but de redéfinir ses méthodes de travail et de collaboration autour de son mandat principal de producteur et de distributeur public.

L'ONF a un taux de réponse de plus de 85% suite au lancement d'un questionnaire d'autodéclaration facultatif en vue de recueillir des renseignements sur nos collaboratrices et collaborateurs de création dans le but d'évaluer et planifier les mesures qui permettront d'assurer une représentation équitable, conformément à notre plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et à notre plan d'action autochtone.

Au mois de septembre, Richard Cormier a été nommé comme directeur général, programmation, création, distribution et marketing.

Original signé par :

Suzanne Guèvremont
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Présidente
de l'Office national du film du Canada

Montréal, Canada
Le 29 novembre 2023

Original signé par :

Joanne Heller, CPA, CGA
Directrice générale, Finances et
administration et Dirigeante principale
des finances

Montréal, Canada
Le 29 novembre 2023

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	68 444 141	16 728 876	32 706 216
Autorisations budgétaires totales	68 444 141	16 728 876	32 706 216
Autorisations totales	68 444 141	16 728 876	32 706 216

Exercice 2022-2023		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
67 415 623	17 862 537	34 674 024
67 415 623	17 862 537	34 674 024
67 415 623	17 862 537	34 674 024

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	44 979 392	11 135 271	21 857 723	43 916 259	11 862 113	22 760 256
Transports et communications	3 043 600	548 926	1 182 855	2 884 000	673 529	1 243 199
Information	2 396 000	363 912	620 426	2 321 799	341 730	592 988
Services professionnels et spéciaux	11 817 566	2 947 964	4 892 061	13 188 951	2 986 617	5 289 370
Location	11 315 000	2 225 747	5 526 401	10 586 595	2 645 553	5 546 240
Services de réparation et d'entretien	237 000	45 106	277 548	336 585	68 560	242 021
Services publics, fournitures et approvisionnements	532 000	99 724	200 728	532 000	71 233	127 684
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	2 549 770	423 532	765 510	2 074 452	229 836	483 599
Autres subventions et paiements	26 259	13 609	21 563	27 428	(5 302)	31 459
Dépenses budgétaires brutes totales	76 896 587	17 803 791	35 344 815	75 868 069	18 873 869	36 316 816
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 074 915	2 638 599	8 452 446	1 011 332	1 642 792
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	1 074 915	2 638 599	8 452 446	1 011 332	1 642 792
Dépenses budgétaires nettes totales	68 444 141	16 728 876	32 706 216	67 415 623	17 862 537	34 674 024

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.